



Formation professionnelle 2030; état actuel des projets placés sous la responsabilité des cantons: décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 Actuellement, 40 projets sont mis en œuvre dans le cadre de la vision *Formation professionnelle 2030*. Sept d'entre eux sont réalisés sous la conduite des cantons (CSFP), tandis que d'autres reposent sur une participation cantonale importante. Le suivi et le pilotage des projets sont du ressort de la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP), à laquelle siègent deux représentants de la CSFP. Le Secrétariat général de la CDIP soutient ces deux personnes au sein de la CTFP en tant qu'invité permanent.
- 2 Les projets *Formation professionnelle 2030* ont pour objectif de préparer la formation professionnelle à faire face aux exigences du monde de demain. Ils introduisent des innovations qui ont des implications à plus ou moins long terme pour les cantons, notamment sur le plan financier. On le voit plus particulièrement avec l'achèvement du projet *Harmonisation de l'échange des données entre les offices cantonaux de la formation professionnelle*, aujourd'hui terminé et qui a permis de mettre au point les documents de base essentiels pour standardiser entre les différents cantons les six premiers processus opérationnels majeurs dans la formation professionnelle. Une déclaration d'engagement en ce sens a été soumise à l'approbation de l'Assemblée plénière de la CSFP le 15 septembre 2022. Elle prévoit que les cantons doivent adapter d'ici à fin 2025 leurs processus et systèmes informatiques en fonction des nouvelles normes (sous réserve de l'approbation de la déclaration d'engagement).
- 3 Pour les projets *Formation professionnelle 2030*, l'Assemblée plénière a inscrit au budget 2023 de la conférence un montant total de 478 600 francs. L'enveloppe destinée aux nouveaux projets du programme OPTIMA s'élève à 256 000 francs. Les cinq projets en question sont les suivants:
 - **P1 sedex – extension:** après la mise en place d'un domaine sedex pour la formation professionnelle, d'autres participants devraient être associés à l'échange de données avec sedex, notamment des organisations du monde du travail (Ortra) et des écoles professionnelles. Estimation des coûts du projet: 30 000 francs.
 - **P2 Harmonisation de l'échange des données entre les offices cantonaux de la formation professionnelle / Normes eCH – introduction et mise en place d'un service de coordination:** introduction des nouvelles normes par le biais de projets de mise en œuvre dans les cantons et mise en place d'un service central de coordination à des fins de soutien par le CSFO, notamment pour le développement des normes. Estimation des coûts du projet: 100 000 francs.
 - **P5 Registre des écoles professionnelles – niveau 2:** mise en œuvre d'une application nationale, actuelle et évolutive avec diverses interfaces pour l'échange de données. Estimation des coûts du projet: 70 000 francs.
 - **P7 Registre des organisations dispensant des CIE:** réalisation d'une étude mettant en évidence des solutions possibles et proposition d'une marche à suivre pour mettre en place un registre

central, systématique et actuel répertoriant toutes les organisations qui dispensent des cours interentreprises (CIE). Estimation des coûts du projet: 24 000 francs.

- **P8 Contrats d'apprentissage pour grandes entreprises:** réalisation d'une étude sur la nécessité de prendre des mesures et proposition d'une marche à suivre en vue d'une éventuelle optimisation technique de la gestion actuelle des données. Estimation des coûts du projet: 32 000 francs.

Le montant alloué pour les travaux complémentaires prévus dans le cadre du projet *Blended learning* se monte à 60 000 francs (voir le point 4 ci-dessous). Un montant de 147 600 francs, inscrit au budget 2023 et destiné à la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'OPUC, a déjà été débloqué lors de l'adoption de la stratégie par l'Assemblée plénière.

- 4 Le projet *Blended learning – principes de base et conditions cadres* fournit la structure nécessaire pour introduire et mettre en œuvre de manière coordonnée des dispositifs nationaux de *blended learning* dans la formation professionnelle. Une recommandation établie par les partenaires de la formation professionnelle aborde les questions liées aux processus et aux conditions, au financement des jours CIE en *blended learning*, à l'assurance de la qualité et à la formation continue des spécialistes en formation professionnelle. Le rapport issu de la consultation est actuellement en discussion au sein des organes compétents de la CSFP. La recommandation devrait être soumise à l'approbation définitive de la CTFP le 4 novembre prochain, ce qui permettra de clore le projet.

Les travaux menés dans le cadre de l'élaboration de la recommandation ont montré qu'il convenait d'examiner quelles mesures relevant de la compétence des cantons pouvaient être mises en œuvre. La CSFP clarifie d'ici fin 2022 les étapes impératives dans les domaines de l'informatique (entre autres protection et transfert des données), du soutien aux écoles professionnelles dans l'introduction du *blended learning*, du droit des marchés publics et de la formation continue des représentantes et représentants cantonaux dans les processus de développement des professions.

- 5 Fin 2021, un an après sa mise sur pied, la CTFP a tiré un bilan positif: «La nouvelle structure des organes mise en place en 2021 afin d'optimiser la gouvernance du système de formation professionnelle a fait ses preuves. La CTFP permet aux partenaires de la formation professionnelle de se mettre d'accord, au niveau stratégique, sur une vision et sur des champs d'action prioritaires en matière de formation professionnelle. Ce faisant, elle privilégie l'échange et la recherche commune de réponses aux questions stratégiques relatives à la formation professionnelle.» La CTFP constitue également un organe essentiel pour les cantons; les représentants de la CSFP peuvent rapporter les expériences des cantons concernant la mise en œuvre de la formation professionnelle et, ce faisant, discuter des préoccupations de chacun avec les partenaires sur le plan stratégique.

Décision de l'Assemblée plénière

- 1 Il est pris connaissance de l'avancement des projets *Formation professionnelle 2030* et des implications qui en découlent pour les cantons. La CSFP est chargée de continuer à mettre à jour la liste des projets au fur et à mesure afin d'y ajouter les coûts internes pour les cantons et de rendre régulièrement compte au Comité.
- 2 Les nouveaux projets s'inscrivant dans le programme OPTIMA sont approuvés et les ressources financières inscrites au budget 2023, d'un montant de 256 000 francs, mises à disposition.
- 3 Le projet *Blended learning* de l'initiative *Formation professionnelle 2030* et les travaux complémentaires qui s'y rapportent sont approuvés, et les ressources financières inscrites au budget 2023, d'un montant de 60 000 francs, mises à disposition.

Delémont, le 27 octobre 2022

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Annexe:

- Vue d'ensemble des coûts des projets placés sous la responsabilité des cantons, août 2022

Notification:

- Membres de la Conférence
- Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)
- COP
- CFPI
- CSFO

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

260-4.4.1.6/PM/cb

Projets Formation professionnelle 2030 bénéficiant d'une participation cantonale

No	Intitulé du projet	Projet mené par	Prochaines phases du projet	Coûts globaux du projet	Coûts globaux pour les cantons (sans prestations propres)	Budget de la CDIP déjà approuvé	Demande pour le processus budgétaire 2023	Autres coûts liés au projet à partir de 2024	Coûts d'exploitation annuels	Coûts d'exploit. annuels dès	Remarques
1	Conditions cadres de la certification professionnelle pour adultes										
1,2	Contrat d'apprentissage pour adultes	Cantons		27'000 CHF							Le projet est réalisé.
1,3	Offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes	Cantons	2e trimestre 2022 – démarrage du projet 1er trimestre 2024 – développement et lancement de la plateforme et des instruments	74'000 CHF	5'600 CHF	4'400 CHF		1'200 CHF	100'000 CHF	2024	Le travail s'effectue par étapes à partir de 2022: état des lieux, clarification des besoins, vue d'ensemble des offres actuelles et des portails d'accès. Il convient d'attendre dans un premier temps les résultats du projet Prise en compte des acquis pour les intégrer dans le présent projet. Les coûts d'exploitation annuels calculés à partir de 2024 pour la plateforme destinée à faciliter les échanges entre les cantons et à simplifier la création de classes intercantionales pour adultes s'élèvent à 100 000 francs.
1,4	Coûts directs de la formation – certification professionnelle pour adultes – adaptation de l'accord cantonal sur les écoles professionnelles (AEPPr)	Cantons									Le projet est réalisé. Une enquête complémentaire sera éventuellement effectuée dans 3/4 ans. Les coûts du projet sont intégrés au point 1.5 Coûts indirects de la formation.
1,5	Coûts indirects de la certification professionnelle pour adultes – bourses et prêts cantonaux	Cantons		250'000 CHF	50'000 CHF	50'000 CHF					Le projet s'est achevé par la publication du rapport "Coûts directs et indirects de la formation professionnelle initiale pour adultes: inventaire des possibilités et des déficits de financement en Suisse". En se fondant sur les résultats de ce rapport, la CSFP a adopté une déclaration d'engagement pour souligner l'importance du financement de la certification professionnelle pour adultes.
2	Prise en compte des acquis										
2,3	Certification pour adultes: prise en compte des acquis	Cantons	2e/4e semestre 2022 – réorientation 4e trimestre 2022 – suite des opérations après décision du Sommet national de la formation professionnelle	635'000 CHF	37'000 CHF	18'400 CHF		18'600 CHF			Réorientation du projet dans le contexte de l'analyse globale de la certification professionnelle pour adultes effectuée sous la responsabilité de la CTFP.
2,4	La culture générale dans la formation professionnelle initiale pour adultes	Cantons									Le projet est réalisé. La mise en œuvre des recommandations élaborées est en cours d'examen auprès des cantons.
3	Orientation professionnelle, universitaire et de carrière										
3,2	Renforcement des compétences de conception de carrière durant la scolarité obligatoire	Cantons	2023 – démarrage du projet								Le projet démarre en 2023 dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie nationale OPUC. Les coûts sont intégrés dans le budget global affecté à la stratégie.
3,3	Développement d'une stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière	Cantons		500'000 CHF	347'600 CHF	200'000 CHF	147'600 CHF				Le projet est réalisé au niveau de Formation professionnelle 2030. Le 22 octobre 2021, la CDIP a approuvé la stratégie ainsi que le plan d'action qui court jusqu'à fin 2023. Il appartient à la CDOPU et aux acteurs compétents de mettre en œuvre ces mesures. Les coûts globaux du projet se rapportent aux actions entreprises durant la période qui court jusqu'en 2023. Le plan d'action concernant les phases qui se dérouleront à partir de 2024 sera soumis ultérieurement à la CDIP.
3,4	profilsd'exigences.ch: instruments scolaires d'aide au choix professionnel et de préparation à l'apprentissage	Cantons	Décembre 2023 – approbation des résultats du projet	265'150 CHF	100'000 CHF	100'000 CHF					Les réserves constituées en 2015 par la CDIP (pour un montant de 100 000 francs) au titre du développement des profils d'exigences couvrent les coûts du projet pour les cantons.

3,5	Viamia: analyse gratuite de la situation pour les adultes de 40 ans et plus	Confédération	1er trimestre 2022 – valeurs de référence du programme 3e trimestre 2022 - achèvement Conventions-programmes 2023 - 2024	37 millions de CHF	250'000 CHF	250'000 CHF	20'000 CHF			Le projet est mené par la Confédération, les cantons y participant pour une part importante. Coûts globaux du projet de 2020 à 2024. Budget déjà approuvé, y compris les 100 000 francs inscrits au titre du développement de la plateforme, par décision de la CDIP du 30 octobre 2020. En dérogation au poste Formation professionnelle 2030 tel qu'il figure dans le plan financier de la CDIP approuvé ce printemps, il est renoncé à l'inscription des 20 000 francs au budget 2023. Les coûts à comptabiliser pour 2023 peuvent être financés par le biais de prestations propres et de contributions de la Confédération.	
4	Réseau de la formation professionnelle										
4,3	Renforcement de la collaboration intercantonale	Cantons								Le projet est réalisé. Les points demandant une intervention dans le contexte des mandats attribués aux commissions CSFP Développement des professions et Formation et qualification des adultes.	
4,53	Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle: sous-projet Pqual	Cantons	Démarrage du projet en 2023							La CSFO et le CSFO vont démarrer ce sous-projet au début de 2023, après avoir défini les compétences et clarifié la question des ressources. Cet élément sera pertinent pour le processus budgétaire 2024.	
5	Culture générale										
5,1	Culture générale 2030	Confédération	4e trimestre 2022 – validation des projets de bases de formation en vue de l'audition							Le projet est mené par la Confédération, les cantons y participant pour une part importante. Le projet n'a pas encore démarré. Les coûts à prévoir seront vraisemblablement couverts par des prestations propres.	
6	Transformation numérique										
6,4	Optimisation des flux de données: programme OPTIMA	Cantons	4e trimestre 2022 – terme de la phase de transition consécutive aux ajustements effectués dans la répartition du travail entre la CSFP et Educa			500'000 CHF	256'000 CHF			La phase d'introduction en tant que telle est terminée. Il n'est pas possible de chiffrer les coûts globaux du programme OPTIMA, étant donné que des projets consécutifs sont prévus. Des propositions en vue du développement d'OPTIMA sont en préparation et seront soumises à la CDIP en temps voulu. Déjà approuvé, le budget de la CDIP se comprend comme incluant la provision de 150 000 francs constituée pour le projet Harmonisation de l'échange des données, par décision de la CDIP du 30 octobre 2020. Même s'ils apparaissent au budget comme étant une partie du poste Formation professionnelle 2030, les frais annuels récurrents (15 000 francs) pour l'exploitation de sedex ne sont pas inclus dans le présent montant.	
6,6	Blended learning – principes de base et conditions cadres	Cantons	1er trimestre 2022 – lancement de la consultation relative à la recommandation 2e/3e trimestre 2022 – consolidation, travaux de suivi 4e trimestre 2022 – publication relative à la recommandation et aux outils		110'000 CHF	50'000 CHF	60'000 CHF			À l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'estimer les coûts globaux du projet, car des projets complémentaires sont en préparation.	
8	Système de la formation professionnelle										
8,4	Modèles de flexibilisation dans le domaine de la formation professionnelle	Cantons								Le projet est réalisé; un suivi de projet sera effectué en collaboration avec les organes responsables à partir de 2024. Les coûts à prévoir seront vraisemblablement couverts par des prestations propres.	
Budget global proposé pour 2023							463'600 CHF				
Budget global proposé pour 2023 (y comp. sedex)							478'600 CHF				